



Conseil d'école

1^{er} trimestre 2022/2023

Sont présents :

- Mme Filser, adjointe au maire
- Enseignants : Mmes Richert, Kugler, Specht, Billmann, Ferrandini, Gangloff, Buffler, Attali
- ATSEM : Mme Angun et Mme Boulois
- Parents titulaires : Mme BOULOIS Barbara, Mme GUTHMULLER Michèle, M. TAGATSCH Julien, Mme DURAND Christine
- Parents suppléants : M. GROSS Philippe, Mme OSOUF Valentine, Mme LORENTZ Julie, Mme SPILL/CHABRIER Stéphanie

Sont excusés :

- Enseignants : Mme Bischung
- Parents : Mme LAEUFFER Frédérique, M. HELBRINGER Raphaël, M. LANOIX Geoffrey, M. MARTIN Jérôme
- **M. l'inspecteur** d'Haguenau Nord

1. Le Compte-rendu du dernier conseil d'école a été adopté à l'unanimité.

2. Accueil :

Les élections des parents d'élèves se sont déroulées le 7 octobre 2022. Les résultats sont les suivants : 184 inscrits, 146 votants, 133 suffrages exprimés et 13 bulletins blancs ou nuls soit une participation de 79,35%. Augmentation de près de 9% par rapport à l'an passé.

Sont élus :

En qualité de titulaires:

Mme BOULOIS Barbara
Mme GUTHMULLER Michèle
M. HELBRINGER Raphaël
Mme LAEUFFER Frédérique
M. TAGATSCH Julien
Mme DURAND Christine

En qualité de suppléants:

M. GROSS Philippe
Mme OSOUF Valentine
Mme LORENTZ Julie
Mme SPILL/CHABRIER Stéphanie
M. LANOIX Geoffrey
M. MARTIN Jérôme

3. Administratif

3.1 **Classes et effectifs**

Les effectifs des 6 classes à la rentrée de septembre 2022 sont les suivants :

PS/MS/GS 1 : 23

PS/MS/GS 2 : 23

CP : 12

CE1 : 21

CE2/CM1 : 23

CM1/CM2 : 24

Effectif total : 46+80 élèves soit 126 élèves au total

C'est quasiment identique à l'an passé.

3.2 Le projet d'école

« C'est un document rédigé par l'équipe éducative qui fixe les objectifs pédagogiques particuliers de l'école dans le but d'améliorer les résultats des élèves. »

Les objectifs retenus dans chaque établissement doivent s'inscrire dans les 3 axes du projet académique.

Les 3 objectifs principaux retenus à l'école de Lembach :

1. Privilégier la maîtrise de la Langue en rendant les élèves capables de lire et comprendre divers textes pour apprendre dans les différentes disciplines et en utilisant entre autres moyens, les ressources de l'école.
2. Développer la maîtrise du calcul, de la numération et inciter à mobiliser des raisonnements pour faciliter la compréhension des situations problèmes.
3. Mettre en place les conditions afin que l'élève prenne confiance en lui, devienne autonome, puisse agir, penser par lui-même et communiquer en respectant les autres et son environnement et en le préparant à une vie sociale harmonieuse.

Les actions seront poursuivies cette année.

3.3 La sécurité à l'école

Une alerte incendie a été réalisée dans les locaux le mardi 11 octobre au matin et s'est très bien déroulée. On a mis environ 1min40 pour sortir des locaux.

Cependant, il faut noter un souci avec la fermeture de la porte qui doit être fermée à clef à cause du plan Vigipirate et par sécurité... mais s'il y a vraiment un incendie dans l'école, on perdrait trop de temps à ouvrir la porte. Il faudrait un système qui puisse s'ouvrir en poussant la porte mais que la porte reste fermée de l'extérieur...

Remarque : La porte du préau s'ouvre sans clé lorsqu'on ouvre le 2^e battant. Donc il resterait à trouver une solution pour la porte côté maternelle mais sans pour autant que les enfants puissent sortir seuls...

Les PPMS (Plan de prévoyance et de mise en sécurité) ne sont plus rédigés par l'école depuis cette année.

Les consignes de sécurité de l'école prévoient cependant plusieurs alertes au cours de l'année scolaire : incendie, intrusion et confinement.

3.4 La sécurité sanitaire

Le protocole sanitaire est actuellement encore au niveau 0.

Cette année la marche à suivre est la même que pour l'ensemble du territoire national.

Soit :

Cas contact : test à J2 sans isolement obligatoire.

- Si positif, test antigénique ou PCR à réaliser et isolement de 7 jours si positivité confirmée (cet isolement sera ramené à 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé à j5 est négatif **et** qu'il n'a plus eu de signes cliniques d'infection depuis 48h).

3.5 Informations diverses

L'enseignement religieux interconfessionnel:

-Mme Ève Muller (Catéchiste) le jeudi après-midi pour les classes de CP et de CE2/CM1.

-Mme Valérie Foelling (Catéchiste) le jeudi après-midi pour les classes de CE1 et de CM1/CM2.

4. Pédagogie

4.1 Les évaluations de début CP et de CE1

Le ministère a organisé en ce début d'année scolaire des évaluations nationales de début CP et de début CE1.

Les enseignants restitueront les résultats aux parents des élèves situés dans les groupes de besoin, à l'occasion de rencontres individuelles.

Mmes KUGLER et SPECHT peuvent dire un mot sur les résultats...

Bilan plutôt positif. Les résultats sont bons dans l'ensemble avec quelques enfants placés dans le groupe « fragiles ». L'exercice avec la bande numérique a été changé. L'axe est maintenant gradué.

4.2 Les activités pédagogiques complémentaires

« Les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés. Les APC offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune. »

Dans l'école, elles sont mises en place les lundis soir en général.

4.3 Réunion collège :

Retour des professeurs du collège :

- Une bonne rentrée dans l'ensemble des classes de 6^e. ils se sont rapidement adaptés au collège et à son fonctionnement.

- Ils notent une certaine immaturité chez certains élèves ainsi que quelques difficultés en compréhension de problèmes ou de consignes et des faiblesses en orthographe.
- Ils souhaiteraient plus de projets communs entre le CM2 et la 6^e. La plupart des projets qui étaient en place ont dû être suspendus les années précédentes à cause du Covid. Il faut mettre en place un partenariat dans ce sens-là.

4.4 Les activités de l'école

La fête de la Saint Martin aura lieu le jeudi 10 novembre 2022.

Des affichages ont été placés dans les commerces... On attend le retour des réponses pour l'organisation de la soirée et pour la tenue des stands.

Cette année, une collecte de jouets sera mise en place dans l'école afin de pouvoir offrir un meilleur Noël aux enfants dans le besoin en redistribuant les jouets collectés.

Natation:

-le cycle piscine pour les CE1 + CE2/CM1 a lieu les lundis depuis le 12 septembre et jusqu'au 28 novembre.

- le cycle piscine CP + CM1/CM2 : démarrera le mardi 6 décembre : 10 séances (jusqu'au 7 mars 2022). La 1^{ère} séance n'aura pas lieu comme la classe sera à la Hoube. J'irai donc sans doute seule (avec les parents accompagnateurs) avec les CP.

Merci à la commune pour la prise en charge des frais de transport et d'entrée à la piscine.

Ce qui a déjà été fait:

- MAT + CP : spectacle : Le palais des 5 sens.

+ ramassage de pommes pour en faire du jus de pomme. 104 cubis de 5L ont pu être fait.

- CP / CE1 : Sortie pédestre en forêt autour de Lembach : « école du dehors en forêt »

=> CP : tous les vendredis

=> CE1 : les mardis tous les 15 jours.

+ ramassage des noix le 14/10/2022.

+ semaine du goût : les CP ont cuisiné des gâteaux avec différents goûts (amer, sucré, salé, ...) avec l'aide de parents puis les ont goûtés.

Ce qui est encore prévu :

- Inscription au CROSS à Hegeney pour les 4 classes de l'élémentaire : le 20/10/2022
- Classe verte à la Hoube : CE2/CM1 + CM1/CM2 : du 5 au 9 décembre 2022. Des actions seront mises en place (et sont déjà mises en place) pour réduire le coût de la semaine à la charge des parents.
- Spectacles à la Castine en décembre, mars et juin pour toute l'école.
- Opéra : le 20 janvier 2023 : problème de bus (pas de bus disponibles pour le moment).
- Médiathèque pour les CP et CE1 (2 fois).
- Projet « Trame verte » : CE2/CM1 (4 séances sur Gries).

5. Point mairie

Travaux effectués :

- Un volet cassé a été réparé
- VMC (refonctionne à priori)

Travaux prévus ou à prévoir :

- Un système d'ouverture à distance de la porte d'entrée de l'école ?
- 1 personne devait passer mardi dernier pour le digicode... personne n'est venu.
- Porte manteaux à la maternelle... il manque des crochets.
- Problèmes d'éclairage dehors et dans les couloirs (pb de détection automatique...).
- Porte du préau.

6. Les associations de l'école

6.1 Coopérative scolaire OCCE

L'école est affiliée à l'OCCE 67 (Office Central de la Coopération à l'École) et a donc une coopérative scolaire.

- ⇒ Absence de Dominique Bischung... on verra cela au prochain CE.
- ⇒ Réviseurs aux comptes : Barbara Boulois + Laetitia Schauer => Les comptes ont été validés le 27/09/2022. Tout est ok.

6.2 Les Ecoliers du Heimbach

Ramassage des papiers prévu pour fin novembre. Des tracts vont être distribués et il faudra sortir les vieux papiers afin de pouvoir les collecter.

AG : un nouveau président + 2 nouveaux vice-présidents.

- ⇒ Actions futures : vente de chocolats, marché de Noël...

7. Divers :

Points abordés rajouté :

1°) Relation parents - enseignants : Il est rappelé aux parents que la communication entre parents et enseignants est primordiale. Si les parents ont des inquiétudes ou des questions, il ne faut pas hésiter à venir nous voir pour en parler mais il serait bien qu'ils nous fassent aussi confiance. Parfois nous prenons des décisions en prévision d'un exercice ou d'un travail futur (dont on ne parle pas aux enfants car il s'agit de revenir dessus plus tard). Ne vous inquiétez pas on ne fait pas les choses sans raison... Cela peut nous arriver de se tromper bien sûr ou d'oublier quelque chose... mais en règle générale, nous prenons des décisions dans un but pédagogique.

2°) Plan de prévention : Dispositif contre le harcèlement

Depuis la loi Ballanan (datant de 2022), le harcèlement est devenu un délit. Les établissements scolaires doivent se doter d'une politique propre à l'établissement en termes de prévention, de détection et d'intervention pour lutter contre le harcèlement.

Prévention :

Travail en amont : mettre en place des actions pour parler du cyber harcèlement, travailler sur l'égalité fille garçon, sur les différences au regard des autres, l'utilisation des messages clairs etc.

Détection :

Tout enfant ou tout adulte qui voit qu'un autre enfant se fait harceler doit venir le signaler. Si les parents constatent un changement de comportement de leur enfant, des réactions inhabituelles ou autres, il faut également qu'ils viennent nous le signaler. L'école ne peut réagir que si elle est au courant...

Intervention rapide :

Les enseignants sont en train d'être formés sur la prévention et le traitement du harcèlement à l'école.

Compte rendu rédigé par Buffler Florence et Annelise Kugler.